Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 095-219504768-20230417-096042023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N°: 096.04.2023

OBJET: Accord-cadre n°2021.04 relatif aux prestations de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements de sécurité des bâtiments communaux de la ville d'Osny Avenant n°1 au lot 03 : dispositifs de désenfumage

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

VU la décision n°084.06.2021 du 10 juin2021 relative à l'attribution de l'accord-cadre de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements de sécurité des bâtiments communaux de la ville d'Osny, désignant l'entreprise SAVPRO sise 26 rue du Château à Montesson (78360), titulaire du lot 03 : dispositifs de désenfumage pour un montant des bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 6 400 € HT,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de passer un avenant n°1 pour ajouter et supprimer des sites engendrant le réajustement du forfait annuel pour la maintenance préventive,

Considérant que ces modifications non prévus au marché initial sont liés à des sujétions imprévues,

Considérant qu'il convient de passer un avenant n°1 intégrant ces modifications et que celui-ci ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni n'en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Considérant le projet d'avenant 1 ci-annexé,

DECIDE:

Article 1:

DE SIGNER l'avenant n° 1 relatif au lot 03 : dispositifs de désenfumage pour les prestations de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements de sécurité des bâtiments communaux de la ville d'Osny, avec l'entreprise SAVPRO sise26 rue du Château à Montesson (78360).

Le montant maximum annuel de commande de 6 400,00 euros HT reste inchangé.

Article 2:

PRECISE que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 3:

Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 et suivants de la commune.

Article 4:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le

1 7 AVR. 2023

Michel LEVESQUE



AVENANT N°1 AU MARCHE n° 2021.04

Vérification, entretien et maintenance des équipements de sécurité LOT N°3 Dispositifs de désenfumage

notifié le 10/06/2021

ENTRE
D'une part,
Mairie d'Osny - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 OSNY Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire
ET
D'autre part, l'entreprise mandataire du marché objet du présent avenant :

SAVPRO – 26 rue du Château d'eau - 78360 MONTESSON

Représentée par Monsieur Eric MECHIN

Article 1 - Caractéristiques du marché initial :

Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, a été lancée le 23 mars 2021, pour la vérification, l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité des bâtiments communaux de la ville d'Osny. La consultation est décomposée en 4 lots.

L'accord-cadre relative aux prestations de vérification, d'entretien et de maintenance pour les dispositifs de désenfumage a été notifié à la société SAVPRO le 15 juin 2021.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 6 400 euros HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible trois fois pour une durée d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Article 2 - Objet de l'avenant n° 1

Le présent avenant n°1 a pour objet l'ajout et la suppression de sites pour la maintenance préventive. Les sites modifiés sont les suivant :

- ✓ La suppression du Groupe Scolaire Saint Exupéry
- ✓ L'ajout du Groupe Scolaire Antoine de Saint Exupéry, du Gymnase Antoine de Saint Exupéry et de l'Hôtel de Ville

Les annexes au CCTP décrivant les sites sont jointes au présent avenant n°1.

Article 3 - Impact financier

Le bordereau des prix pour la maintenance préventive modifié est le suivant :

		Equipement des sites					and the second s	Forfait pour la naintenance annuelle HT (€) TTC (€)	
BATIMENTS	Adresse	Commandes		Exu	Exutoires			le a secon	
		Commandes CO2	TR : treuil TL : Tirez lâchez	Toiture	Façade	Vérins	HT (€)	TTC (€)	
Hôtel de Ville Château de Grouchy	14 rue William Thornley	2		1	GIRES A		60,00	72,00	
CTM et Garage	8 rue des Beaux Soleils	2		13		13	225,00	270,00	
Maison des associations	Place des impressionnistes	1			1	2	30,00	36,00	
Mémo - Médiathèque	2 Place des impressionnistes	2	1 TI	1	1	1	65,20	78,24	
Forum des Arts et Loisirs	Rue Aristide Briand	2	2 TI	4	3	4	155,80	186,96	
Maison de l'enfance	Place des impressionnistes	1	1 TI	1		2	35,20	42,24	
GS A. de St Exupéry	2, 4 Parvis A. St Exupéry	5	2 TI	2			115,40	138,48	
GS Yves Le Guern+ restaurant	39 rue de Chars	3	3 T	3		6	105,60	126,72	
Dojo Stade Christian Léon	Rue de Chars	1			6	6	105,00	126,00	
Gymnase de la Bruyère 1	Avenue du Moulinard		8 TI	8		16	161,60	193,92	
Gymnase Roger Moritz	Rue Paul Emile Victor		6 TI	6		12	121,20	145,44	
Gymnase A. de St Exupéry	6 Parvis A. St Exupéry	2	2 TF	2			70,40	84,48	

Le montant maximum annuel de commande de 6 400,00 euros HT reste inchangé.

Article 4 - Effet du présent avenant n°1

Toutes les autres dispositions de l'accord-cadre initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

1 7 AVR. 2023

Eric MECHIN SAVPRO

Jean-Michel LEVESQUE

Maire d'Osny

Titulaire de l'accord-cadre

Eric Signature numérique de Eric MECHIN Date : 2023.04.06 16:19:59 +02'00'

Annexe 1 : Sites avec type d'équipement

Code site			Comma	Exuto	oires		
	BATIMENTS	Adresse	Commandes CO2	TR : treuil TL : Tirez lachez	Toiture	Façade	Verrins
ADM 01 1	Hôtel de Ville (Château de Grouchy)	14 rue William Thornley	2		1		
ADM 02	CTM et Garage	8 rue des Beaux Soleils	2		13		13
ASS 03	Maison des associations	Place des impressionnistes	1			1	2
CUL 01	Mémo - Médiathèque	2 Place des impressionnistes	2	1 TR	1	1	1
CUL 02	Forum des Arts et Loisirs	Rue Aristide Briand	2	2 TR 2 TL	4	3	4
PTE 01	Maison de l'enfance	Place des impressionnistes	1	1 TR	1		2
SCO 01	GS Antoine de St Exupéry	2, 4 Parvis Antoine de Saint Exupéry	5	6 TR	6		
SCO 08	GS Yves Le Guern+ restaurant	39 rue de Chars	3	2 TR	3		6
SPO 02	Dojo Stade Christian Léon	Rue de Charc				6	6
SPO 03	Gymnase de la Bruyère 1	Avenue du Moulinard		8 TR	8		16
SPO 05	Gymnase Roger Moritz	Rue Paul Emile Victor		6 TR	6		12
SPO 08	Gymnase Antoine de Saint Exupéry	6 Parvis Antoine de Saint Exupéry	2	2 TR	1		
		CUMUL	17	28	42	11	62
					53	3	

Annexe 2 : détail des équipements

		ASSERVISSEMENTS					
		Pneumatique		Mécanique	EXUTOIRES		
		OS / OF	Gram	mage			
LIEU	EMPLACEMENT	BZ/A	0	F	TR / TL	Toiture	Façade
Hôtel de Ville	Entrée Musée	OF					
Château de Grouchy	Escalier encloisonné RDC	OF				1	
CTM / Garage	Garage		150	300		1	
	C.T.M.	BZ	150	300		1	
Maison des Associations	Escalier	OF	20	20			1
Médiathèque	Cage d'escalier	OF	50	50		1	
•	Milieu médiathèque	OS	20		TR		1
Forum des arts et loisirs	Salle de spectacle	OS	20		2TR	2	18143
	Escalier			1	1TL	1	
	Régie			2414	1TL	1	
	Sous-sol	OS	100				3
Maison de l'Enfance	Escalier	OS	20		TR	1	
GS A. de St Exupéry	Escalier n°1 - Elémentaire	OS	10	FVE	TR	1	
	Escalier n°2 - Elémentaire	OS	10)) ()	TR	1	
	Escalier n°3 - Elémentaire	OS	10		TR	1	
	Escalier n°4 - Maternelle	OS	10		TR	1	
	Agora - Elémentaire	OS / BZ	20		TR	2	
GS Yves le Guern	Escalier 1	OS	20		TR	1	
	Escalier 2	OS	20		TR	1	
	Escalier 3	OS	20		TR	1	
DOJO Stade C. Léon	Entrée Dojo	OF	150	150			6
Gymnase A. de St Exupéry	Escalier N°5	OS	10		TR	1	
. ,	Local CTA n°3	OS	10		TR	1	
Gymnase La Bruyère 1	Entrée				TR	1	
	Gymnase				TR	1	
	Gymnase				TR	1	
	Gymnase			1	TR	1	
	Gymnase				TR	1	
	Gymnase				TR	1	
	Gymnase	57520			TR	1	
	Gymnase				TR	1	
Gymnase Roger Moritz	Vestiaire				TR	1	
	Vestiaire				TR	1	
	Vestiaire				TR	1	
	Vestiaire				TR	1	
	Vestiaire				TR	1	
	Entrée				TR	1	

TR: Treuil – TL: Tirez Lâchez – S: Satisfaisant – NF: Non satisfaisant – OS: Ouverture seule – OF: Ouverture Fermeture – BZ: Bizone – A: Aération – O: Ouverture – F: Fermeture – D: degrés – RAS: Rien à Signaler – HS: Hors Service – BCM: Boîtier de Commande Manuel DAD: Détecteur Autonome Déclencheur – DAI: Détecteur Automatique Incendie